



HAUTE-RIVOIRE

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2021

Le Conseil Municipal s'est réuni le treize décembre deux mil vingt-et-un, à 20h, à la Mairie, sous la présidence de M. Nicolas MURE, Maire.

Étaient présents : Mmes et MM. MURE Nicolas, Maire, SEVE Christelle, CHAVEROT Gilles, GERIN Pascale, Adjoint, ANDREKOVICS Sandrine, BERTHET David, GOUBIER Mélissa, JACQUEMOT Nathalie, MICHEL Alain, MOULIN Sylvain, PONCHON Pierre-Aymeric, RAZY Mathieu, VENET Florent (arrivé à 20h30), VERNAY Anaïs.

Était absente : PAYMAL Caroline.

Secrétaire de séance : VERNAY Anaïs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Désignation d'un secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT :
Anaïs VERNAY.

Approbation du précédent compte-rendu

Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 18 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

I) Avenants au marché public pour la réhabilitation d'un bâtiment communal

❖ Avenant n°1 au lot n°9 « Isolation plâtrerie peinture » attribué à l'entreprise CHEMINAL :
Suite à une moins-value pour un montant de 610€ HT, l'enveloppe du lot doit être portée de 12 978.76 € HT à 12 368.76€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise CHEMINAL.
AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

❖ Avenant n°1 au lot n°14 « Façade » attribué à l'entreprise TUNC ISO FACADES
Suite à des travaux complémentaires pour un montant de 950€ HT, l'enveloppe du lot doit être portée de 10 231.20 € HT à 11 181.20 € HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE l'avenant n°1 à intervenir avec l'entreprise TUNC ISO FACADES.
AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

❖ Avenant n°3 au lot n°7 « Menuiserie intérieure » attribué à l'entreprise AMT :
Suite à des travaux complémentaires pour un montant de 105€ HT, l'enveloppe du lot doit être portée de 2 512.80€ HT à 2 617.80€ HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité, Mélissa GOUBIER ne prenant pas part au vote,
APPROUVE l'avenant n°3 à intervenir avec la société AMT.
AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant correspondant.

3) Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées par la commune

Conformément à la réglementation, il convient de fixer les durées d'amortissement des subventions d'équipement versées, imputées au compte 204.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
FIXE la durée d'amortissement des subventions d'équipement versées à 5 ans pour les biens mobiliers, le matériel ou les études ; les biens immobiliers ou les installations ; les projets d'infrastructures d'intérêt national.

4) Décision modificative n°3 au budget principal

Une décision modificative est nécessaire dans le budget principal, section investissement :

Suite à l'approbation de la convention avec la CCMDL relative aux travaux de réfection de voirie des chemins du Boulot et de la Bonnetière ainsi que la mise en œuvre de point à temps automatique, la commune doit reverser une somme correspondant à la différence entre l'enveloppe annuelle allouée par la CCMDL à la commune (62 270.00€) et le coût réel des travaux.

La somme prévue au budget n'étant pas suffisante, il convient d'abonder l'article 2041512 de la somme de 6000€, qui sera prélevée sur les dépenses imprévues d'investissement–chapitre 020.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
AUTORISE M. le Maire à procéder à la décision modificative n°3 au budget principal.

5) Evolution des tarifs du cimetière communal à compter du 1er janvier 2022

Il est proposé de modifier les tarifs actuellement en vigueur concernant le cimetière communal et d'instaurer une nouvelle durée de 15 ans, en complément de celle de 30 ans, afin de permettre un choix du futur concessionnaire et faciliter le suivi des concessions funéraires et des cases de colombarium.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE les tarifs suivants, à compter du 1^{er} janvier 2022 :

- Concessions :
 - Simple d'une durée de 15 ans : 300€
 - Double d'une durée de 15 ans : 600€
 - Simple d'une durée de 30 ans : 500€
 - Double d'une durée de 30 ans : 1 000€
- Cases de colombarium
 - D'une durée de 15 ans : 300€
 - D'une durée de 30 ans : 600€.

PRECISE que les tarifs ci-dessus s'appliquent, s'agissant d'une première délivrance ou d'un renouvellement de concession ou case de colombarium.

PRECISE que l'épandage des cendres au sein du jardin du souvenir s'effectue à titre gratuit, tout comme l'occupation du caveau provisoire.

6) Approbation de la convention constitutive d'un groupement de commandes - Assurances - avec la CCMDL

La Communauté de Communes des Monts du Lyonnais, dans un objectif de mutualisation des moyens, a proposé aux communes de son territoire de porter la consultation concernant les contrats d'assurances.

Pour ce faire, une convention de groupement de commande doit être mise en place ; elle doit permettre de définir les obligations de chacune des parties.

Il est précisé que cette mutualisation a pour objectif de choisir une assistance à maîtrise d'ouvrage destinée à accompagner les membres du groupement dans la conduite des consultations à venir et le suivi des contrats (en option) et d'autre part de mettre en place les prestations d'assurance pour chacun des membres du groupement.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE le projet de convention de groupement de commande relatif au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et à la passation des marchés d'assurance.
AUTORISE M. le Maire à signer la présente convention.

20h30 : Arrivée de Florent VENET.

7) Approbation de la convention avec le SIEMLY relative à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie de la grande rue

En 2020, le SIEMLY avait réalisé le remplacement de la colonne d'eau potable qui traverse le village.

Dans la perspective d'importants travaux de voirie sur le secteur de la grande rue prévus en 2022 par la commune et compte tenu des délais restreints entre les deux opérations, une réfection définitive de tranchées n'était pas nécessaire.

Ainsi, dans un souci de bonne gestion des deniers publics, la commune avait demandé au SIEMLY de ne pas faire réaliser la réfection définitive de tranchées de la grande rue. Il avait été convenu que cette réfection définitive soit réalisée dans le cadre de l'aménagement du village.

Il convient désormais de définir les engagements réciproques des deux parties au travers d'une convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention relative à la réalisation de travaux d'aménagement de voirie de la grande rue, avec le SIEMLY.

AUTORISE M. le Maire à signer la présente convention et tous documents afférents.

QUESTIONS DIVERSES

Point sur les décisions du Maire

Point urbanisme : Informations des déclarations préalables, permis de construire et d'aménager déposés depuis le dernier Conseil Municipal.

M. le Maire :

- Informe de la publication d'une offre d'emploi pour un poste d'agent technique encadrant.
- Fait le point sur le personnel.
- Rappelle que les élus peuvent bénéficier du DIF-élus pour participer à diverses formations (finances communales, prise de parole en public...).
- Indique qu'un référent frelon asiatique doit être désigné : il s'agit de Marc GAYET.
- Indique que la distribution des sacs poubelles aura lieu samedi 18 décembre de 9h à 12h, jeudi 23 décembre de 14h à 17h et samedi 9 janvier 2022 de 9h à 12h à la salle du Lyonnais (place du Monument).
- Informe de la visite du Préfet sur la commune le lundi 3 janvier prochain, notamment pour évoquer la thématique agricole. Le programme de la journée reste à confirmer.
- Fait part de l'annulation des vœux au personnel, ainsi que du repas organisé par le CCAS à destination des personnes âgées, au vu du contexte sanitaire actuel. Les vœux à la population sont pour l'heure maintenus, sans le traditionnel moment de convivialité qui clôture la soirée.

M. RAZY :

- Revient sur l'avancement du projet d'installation d'une plateforme de déchets verts sur le site des Prébendes (terrain appartenant au Département), qui est désormais acté. La CCMDL financera les aménagements de cette plateforme. Une SICAV sera créée pour la gestion du site qui devrait ouvrir entre juin et septembre 2022.
- Fait le point sur les installations d'agriculteurs(trices) effectives ou à venir à court terme (Johan MILAN, Maxence CERNIZE, Muriel TOINON...).
- Evoque la problématique de l'irrigation : 3 projets sont en cours mais seulement 1 est finançable. Une collaboration avec les services de l'Etat sur ce dossier est indispensable pour solutionner la recherche de financements.
- Revient sur la commission agricole de la CCMDL : un débat s'opère pour définir une zone PENAP (Protection des Espaces Naturels et Agricoles Périurbains) afin de protéger sur le long terme les espaces agricoles et naturels, sur tout le territoire de la CCMDL.
- Revient sur la journée « Agroécologie en collectif dans les territoires » organisée le 3 décembre dernier : une centaine de personnes y ont participé.

G. CHAVEROT :

- ❖ Indique que la liste des agriculteurs(trices) de la commune a été mise à jour : 28 exploitations variées existent, regroupant 42 actifs, dont 6 spécialisées dans le bio. 15 actifs ont plus de 55 ans.

N. JACQUEMOT :

- ❖ Demande l'installation d'un panneau d'interdiction de stationner devant le portail du parc aux biches.

M. GOUBIER :

- Revient sur le problème récurrent du stationnement devant l'école publique.
- Signale un trou sur le trottoir en face de l'école.

C. SEVE :

- Indique qu'un rendez-vous est à programmer avec le diocèse au sujet de la convention avec l'OGEC de l'école privée.

P. GERIN :

- La distribution de l'Echo de la Thoranche sera à effectuer la semaine 52.

S. ANDREKOVICS :

- Indique que les bénévoles de la bibliothèque souhaiteraient qu'un espace pour garer les vélos soit créé à proximité de la mairie.

G. CHAVEROT :

- ✚ Revient sur la problématique de la station d'épuration des prébendes : une mise aux normes est prévue dans les années à venir.
- ✚ Suite à la création de la SPL Escap'ad, le service ne sera pas interrompu. Des évolutions sont envisagées à moyen terme.
- ✚ Evoque la situation de « Salva terra ».
- ✚ Revient sur la rencontre avec le bureau d'études Réalités pour l'aménagement de la zone d'activités entre Prismaflex et Bionatis.

La séance est levée à 22h40.